



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**29<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 14 octobre 2016, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson ..... (Fidji)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Young (Belize),  
Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Points 62 et 12 de l'ordre du jour (suite)

### Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

**Rapports du Secrétaire général (A/71/189 et A/71/203)**

- b) **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

**Rapport du Secrétaire général (A/71/211)**

**2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique**

M<sup>me</sup> Mamdani (Canada) (*parle en anglais*) : Il y a un an (voir A/70/PV.4), les 193 États Membres de l'ONU se sont rassemblés dans cette même salle pour adopter un document historique, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), un cadre mondial qui nous met tous au défi de créer un monde prospère, durable et équitable en l'espace d'une

génération. Le Canada se félicite des efforts que de nombreux pays africains ont déjà déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030 et ses objectifs ambitieux de développement durable, parallèlement aux objectifs complémentaires énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le Programme 2030 est un programme universel et chaque pays du monde doit faire sa part pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. J'annonce avec fierté que le Canada est pleinement engagé à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle nationale et internationale. En fait, nous procédons actuellement à un examen de notre stratégie en matière d'aide internationale, qui contribuera à définir la stratégie adoptée par le Canada pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Tandis que nous nous employons à revitaliser notre stratégie de développement, je peux affirmer que nous nous attacherons surtout à aider les plus pauvres et les plus vulnérables, à appuyer les États fragiles et à donner aux femmes et aux filles les moyens de réaliser pleinement leur potentiel en participant activement à leurs sociétés et en y contribuant.

Toutefois, il est évident qu'il ne suffit pas d'investir dans le développement. Le thème choisi cette année pour la Semaine de l'Afrique à l'ONU et les discussions franches et fructueuses qu'il a suscitées mettent en relief l'interdépendance qui existe entre développement, gouvernance et sécurité, et l'importance d'aborder ces questions globalement pour que l'Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-32968(F)



Document adapté

Merci de recycler



puisse parvenir à la paix et à la prospérité. Le Canada est déterminé à appuyer et à établir des partenariats avec les pays africains pour contribuer à stimuler la croissance économique, à promouvoir une gouvernance efficace, à lutter contre les changements climatiques et à lutter contre les causes principales de l'insécurité. Par exemple, le Canada a récemment annoncé qu'il comptait appuyer l'Institut africain des sciences mathématiques pour contribuer à la promotion des femmes dans les domaines des sciences et des mathématiques, renforcer la stratégie de l'Institut en matière de lutte contre les changements climatiques et établir un nouveau centre d'excellence en Afrique francophone.

Nous continuerons d'explorer des possibilités mutuellement avantageuses en matière de commerce et d'investissement, susceptibles de générer de nouveaux revenus et de nouveaux emplois. Le Canada, qui est fermement engagé en faveur de la consolidation de la paix, jouera un rôle plus actif pour contribuer à la stabilité et à la sécurité dans le monde. À cette fin, mon gouvernement s'est engagé à fournir jusqu'à 600 membres des forces armées canadiennes aux fins de leur déploiement éventuel dans les opérations de paix des Nations Unies. En outre, le Canada appuie fermement l'intégration régionale et la coopération en Afrique en tant que moyen permettant à l'ensemble du continent d'instaurer la paix et la stabilité, une gouvernance démocratique, un développement inclusif et la prospérité économique. À cet égard, nous sommes en train d'examiner les moyens qui permettraient au Canada de renforcer sa coopération avec les principales institutions continentales et régionales, notamment l'Union africaine.

Même s'il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser nos objectifs collectifs à l'échelle mondiale, je voudrais assurer l'Assemblée que le Canada sera toujours un partenaire solide et dynamique en vue de la réalisation de notre objectif commun, à savoir la promotion de la paix, du développement et de la prospérité pour toute l'Afrique.

**M. Mminele** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud souhaite également rendre hommage à la mémoire de feu l'Ambassadeur de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Girma Asmerom Tesfay.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites ce matin par le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le représentant

du Niger, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/71/PV.28).

D'emblée, ma délégation tient à souligner que le continent africain continue de faire face à bon nombre de défis, notamment la pauvreté, le chômage élevé et des inégalités croissantes. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un plan stratégique adapté à l'Afrique visant à contribuer de manière positive à la participation active des économies africaines à l'économie mondiale. Nous avons mis en place ce mécanisme expressément pour renforcer la coopération et l'intégration économiques à l'échelle régionale. Nous notons avec satisfaction qu'au fil des ans, le NEPAD a imprimé une cohérence nécessaire aux efforts visant à relever les défis et à exploiter diverses possibilités grâce à des programmes en faveur du développement économique et d'un développement industriel inclusif, et à des politiques destinées à renforcer les capacités productives en Afrique. Il ne fait aucun doute que cette cohérence sera naturellement un atout pour les efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Néanmoins, nous sommes conscients des défis persistants liés au financement des efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En effet, l'aide publique au développement (APD) demeure une source importante de financement du développement, notamment pour les pays les plus démunis et en particulier les pays africains. Toutefois, cette aide ne suffit pas pour relever les défis liés au développement et éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour réduire les flux financiers illicites qui continuent d'entraver les efforts déployés par le continent pour trouver des sources innovantes de financement, notamment par la mobilisation des ressources nationales. Grâce aux efforts visant à s'attaquer à ce problème, et grâce à l'appui international, l'Afrique pourra réduire sa dépendance à l'égard de l'APD.

Nous sommes convaincus que, pour atteindre les objectifs de développement durable, l'Afrique doit accroître l'investissement direct étranger (IDE) sur le continent, au vu du rôle crucial que cet investissement joue pour la réalisation des objectifs de développement, comme par exemple une croissance économique sans exclusive. L'IDE crée des emplois et dans ce sens, contribue à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Nous voudrions souligner l'urgence de promouvoir une industrialisation durable en Afrique, car c'est là un facteur clef pour diversifier les économies, créer de la valeur ajoutée, renforcer les capacités productives et créer des emplois, ce qui en fin de compte permettrait d'éliminer la pauvreté sur le continent. Nous exhortons donc la communauté internationale et les instances compétentes des Nations Unies à accroître leur appui en vue de la pleine mise en œuvre des programmes d'industrialisation et de développement des infrastructures en Afrique.

Les communautés économiques régionales africaines ont un rôle important à jouer dans l'application du NEPAD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en particulier son premier plan décennal de mise en œuvre, en collaboration et coopération étroites avec l'Union africaine. C'est pourquoi nous encourageons les pays africains et la communauté internationale à apporter aux communautés économiques régionales l'appui dont elles ont besoin pour renforcer leurs capacités. Il ne fait nul doute que l'Agenda 2063, en tant que stratégie globale de transformation socioéconomique de l'Afrique au cours des prochaines décennies, peut permettre à l'Afrique d'avancer vers un avenir meilleur pour le bien de sa population.

Compte tenu de l'importance qu'il y a à renforcer la capacité de l'Union africaine de relever les défis liés au développement, à la paix et à la sécurité, nous voudrions souligner qu'il est essentiel de mettre pleinement en œuvre son Programme décennal de renforcement des capacités. Nous saluons également les efforts déployés actuellement pour formuler un programme destiné à remplacer le programme actuel qui vient à expiration cette année. En outre, nous voudrions saluer les progrès accomplis par les pays africains, l'Union africaine et les organisations sous-régionales en matière de prévention des conflits, de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix et de développement.

Enfin, en dépit des progrès considérables réalisés dans ce domaine, le continent africain demeure le plus touché par le paludisme. À cet égard, nous devons améliorer les systèmes de santé et combler les lacunes qui continuent de saper les efforts déployés par les pays africains pour accéder à des interventions efficaces et qui par conséquent entravent les efforts visant à lutter contre cette maladie et à l'éliminer.

**M. Bultrikov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux autres orateurs pour exprimer la profonde peine que nous a causée le décès du Représentant permanent de l'Érythrée, Girma Asmerom Tesfay, et à offrir nos sincères condoléances et toute notre compassion à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple érythréens.

Nous prenons note du fait que la Semaine de l'Afrique 2016, ayant pour thème le "Renforcement des partenariats au service d'un développement durable inclusif, d'une bonne gouvernance, de la paix et de la stabilité en Afrique", a eu lieu cette semaine dans le contexte de la première année de mise en œuvre de l'historique Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Aujourd'hui, à l'Assemblée générale, nous mettons aussi l'accent les priorités de développement de l'Afrique, qui couvrent les domaines de la paix, de la sécurité, de la gouvernance, des droits de l'homme et du développement social, économique et environnemental.

L'Afrique sera sans aucun doute l'un des principaux moteurs de la croissance économique au XXI<sup>e</sup> siècle, comme l'indiquent les progrès remarquables qu'elle a déjà réalisés. Nous devons manifester notre unité et aider l'Afrique à surmonter les vulnérabilités qui résultent de tels progrès. Les plans de développement régionaux et nationaux doivent pleinement s'inscrire dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

Le Kazakhstan et les États africains ont des aspirations communes en matière de sécurité et de stabilité, y compris l'élimination de la pauvreté et des inégalités économiques et la promotion d'un développement axé sur l'être humain pour la paix durable. Ces 10 dernières années, nous avons jeté les fondements d'un partenariat futur et à long terme en matière de possibilités d'investissement et sur le plan de l'économie en général, ainsi que dans les domaines politique et culturel. En outre, nos deux voies de développement ont suivi en parallèle la même trajectoire. Tandis que l'Union africaine a commencé à mettre en œuvre son ambitieux Agenda 2063, mon pays a lancé la stratégie Kazakhstan 2050. Les deux programmes se concentrent sur le développement axé sur l'être humain et peuvent permettre le partage de nombreux enseignements et bonnes pratiques.

Le Kazakhstan est profondément attaché à l'Afrique, qui représente une priorité très élevée pour notre politique étrangère du fait de son importance

en tant que continent émergent. À l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les autres instances multilatérales, régionales et nationales, mon pays n'a cessé de plaider en faveur d'un renforcement des structures et instruments de l'Union africaine, approfondissant ainsi progressivement son engagement envers l'Afrique. Ces 10 dernières années, l'Afrique est devenue la région qui connaît la deuxième plus forte croissance dans le monde, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,1 %, résultat d'une plus grande stabilité politique et des réformes économiques. Le Kazakhstan appuiera donc tous les efforts de l'Afrique visant la croissance et travaillera en étroite coopération avec cette région, étant profondément convaincu qu'elle doit aussi se développer sur le plan éthique. En gardant cela à l'esprit, nous veillerons à ce que, au fil du temps, personne ne soit laissé de côté.

De nos jours, les partenariats entre pays en développement ne sont pas un choix, mais plutôt un moyen clef et efficace de protéger notre sécurité commune et de relever des défis pressants en matière de développement. Parmi les nombreux obstacles auxquels l'Afrique est confrontée, il y a notamment les poches de pauvreté, le chômage des jeunes et la menace des changements climatiques, qui sont autant de périls auxquels nombre d'États Membres ne pourront pas non plus échapper. C'est en Afrique qu'on trouve le plus grand nombre de pays les moins avancés et de pays en développement sans littoral, lesquels nécessitent une attention particulière. L'Afrique a donc besoin de politiques novatrices et de moyens de mise en œuvre innovants, et elle doit aussi repenser les stratégies de développement économique et les modalités d'élaboration des politiques économique, sociale et environnementale.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que nous devons faire en sorte que l'Afrique ne soit pas victime de politiques, de tarifs douaniers et de subventions injustes dans le commerce mondial, car cela entrave ses progrès en cours, et mon pays a défendu cette idée à l'ONU et dans d'autres instances. À l'instar du reste du monde, l'Afrique a également besoin de paix et de stabilité, qui forment le socle du développement. Le Kazakhstan a donc élaboré une nouvelle approche du développement pour éliminer la menace de la guerre, en appelant à un accord sur un plan d'initiative stratégique mondiale à l'horizon 2045, devant être réalisé d'ici au centenaire de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il a été présenté l'année dernière à l'Assemblée générale par notre président, M. Nursultan Nazarbayev (voir A/70/PV.13). Le but de ce plan est de promouvoir un développement

mondial reposant sur des conditions d'équité, dans le cadre duquel toutes les nations auraient un accès égal aux infrastructures, aux ressources et aux marchés mondiaux, et la responsabilité du développement humain serait assumée de manière globale.

Le renforcement des capacités et les transferts de technologie sont primordiaux. Le Kazakhstan est donc déterminé à promouvoir une plus grande coopération Sud-Sud, que ce soit en Asie centrale ou très loin de ses frontières. La coopération Sud-Sud est l'exemple le plus éclatant d'un partenariat mutuellement bénéfique. Les pays en développement se tournent les uns vers les autres pour profiter des enseignements tirés des politiques et dispositifs novateurs visant à relever les défis urgents en matière de développement. Nous sommes prêts à partager avec d'autres nations en développement les solutions qui ont réussi pour nous. Bien que le Kazakhstan soit le plus grand pays sans littoral du monde, il a accumulé une immense expérience s'agissant de parvenir à une croissance économique dynamique, laquelle a produit une transformation structurelle remarquable.

Le partenariat et la solidarité sont les bases du développement durable à tous les niveaux. Un de nos plus grands projets conjoints est l'accord de participation des tiers aux coûts conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui vise à mettre en œuvre le partenariat entre l'Afrique et le Kazakhstan pour le développement durable et qui, selon nous, renforcera davantage nos liens de coopération. En outre, nous avons également un projet de grande ampleur et bien établi qui forme des cadres africains dans des institutions kazakhes d'enseignement supérieur, dans les domaines de l'agriculture, des soins de santé, des technologies et des secteurs du pétrole et du gaz.

Le Kazakhstan sait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont parmi les objectifs les plus importants de notre monde et nous sommes décidés à contribuer à l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, dans le monde entier. Forts de cela, nous avons parrainé le rapport intérimaire sur la Décennie des femmes africaines, 2010-2020, et le rapport de S. E. M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et des chefs d'État des États membres de l'Union africaine relatif à la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

Le nouveau modèle et la transformation vont nécessiter des ressources gigantesques. À l'ouverture de la Semaine de l'Afrique, mon ambassadeur a réaffirmé

l'initiative de notre président, qui propose que chaque État envisage d'affecter simplement 1 % de son budget annuel de la défense au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le développement social durable, la paix et l'aide en faveur des pays se trouvant dans une situation particulière. À cet égard, nous soulignons que, le 1<sup>er</sup> novembre 2016, les missions du Kazakhstan et du Bélarus vont organiser une réunion de remue-méninges sur des questions transversales relevant des Première et Deuxième Commissions, avec pour thème « La gouvernance responsable en matière de désarmement et de non-prolifération pour le progrès et le développement durable ». Une invitation officielle sera bientôt adressée aux membres; entre-temps, je saisis cette occasion pour inviter les membres de l'Assemblée à participer à cet événement.

Les réalités dures et dévastatrices des changements climatiques pour les pays africains sont bien connues et documentées. Le Kazakhstan met en exergue des sources d'énergie renouvelables à l'exposition internationale Astana Expo-2017, dont le thème est l'énergie du futur, ce qui est extrêmement pertinent pour les pays en développement. Nous financerons la participation d'un certain nombre de représentants de pays en développement en situation particulière, notamment des pays africains.

Je viens d'évoquer quelques-uns des nombreux projets importants que nous avons lancés sur les plans bilatéral et multilatéral, mais les contraintes de temps ne me permettent pas de donner davantage de détails. Toutefois, je tiens à réaffirmer notre profond attachement à la paix et à la prospérité de l'Afrique, et j'en veux pour preuve les nombreuses ambassades que nous y avons mises en place et les partenariats que nous avons développés avec nos partenaires africains. Le Kazakhstan est fier d'être l'un des collaborateurs et alliés les plus solides du continent africain.

**M. Tommo Monthe** (Cameroun) : Notre collègue de l'Érythrée est décédé, et qu'il me soit tout d'abord permis de réitérer les condoléances que j'ai signées hier à la Mission permanente de l'Érythrée à l'endroit du personnel de la Mission, du Gouvernement et du peuple érythréens. Que son âme repose en paix dans l'éternité des cieux.

Le présent débat intervient au terme d'une intense activité dans le cadre de la Semaine de l'Afrique, organisée depuis le lundi 10 octobre. Je voudrais d'abord dire toute l'appréciation de mon pays au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique; à l'Union africaine; à

M. Mayaki, qui est le responsable en chef de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); et à tous ceux et celles qui, à travers ces institutions, œuvrent inlassablement pour le développement de l'Afrique.

Après la période dite de la décennie perdue des années 80, marquée par un pessimisme profond, notre continent a repris vigueur et force. Il est activement en marche, dans le champ de la vision qu'il s'est donnée à l'horizon 2063 : une Afrique paisible, forte, prospère qui constitue un acteur majeur dans les relations internationales; dans le cours aussi des orientations stratégiques qu'il s'est tracées dans ce champ de vision; à la poursuite également des objectifs spécifiques qu'il a arrêtés dans ses parcours et ses perspectives. Notre continent souhaite que ses partenaires bilatéraux et multilatéraux l'accompagnent sur cette voie et travaillent activement à la fois pour et, surtout, avec lui.

Sur le plan politique, le silence des armes à l'horizon 2020, la paix, la sécurité, la lutte contre des terroristes comme la secte de Boko Haram, la bonne gouvernance, l'enracinement de la démocratie et de l'état de droit, la pratique des droits de l'homme sont des objectifs arrêtés et activement poursuivis par une ferme volonté politique dans les pays du continent, en dépit des difficultés et pesanteurs qui surviennent parfois çà et là. C'est une tradition – mieux, une culture – très africaine et très ancienne que personne ne soit laissé pour compte. Mon pays, le Cameroun, est fermement engagé dans cette voie.

Sur les plans économique et social, le Cameroun, qui est membre du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du NEPAD, prend source dans les programmes importants qui concernent les infrastructures, l'industrialisation, l'énergie, l'agriculture, la santé, la recherche, l'innovation, la technologie, que le NEPAD et l'Afrique ont mis au centre de la transformation de l'Afrique.

S'agissant des infrastructures, les chefs d'État ont, en janvier, approuvé la stratégie de mise en place du Programme d'action de Dakar, dédié aux actions pour le financement des infrastructures en Afrique, du mécanisme de prestation de services et du Programme de développement des infrastructures en Afrique. Ces différents projets et programmes visent à renforcer le cadre de partenariat entre les secteurs public et privé du continent et les autres acteurs du développement, afin de garantir, via la mobilisation des financements,

l'investissement dans les 16 projets prioritaires d'infrastructure régionaux.

S'agissant de l'industrialisation, ma délégation est d'avis qu'elle est indispensable à la transformation structurelle des économies africaines, en ceci qu'elle engendre de la valeur ajoutée et la diversification économique. Dans un contexte de mondialisation et de mutations économiques, l'industrialisation est sans doute le moyen qui permettra à notre continent de créer une croissance économique inclusive et durable, génératrice d'emplois productifs, afin de sortir des millions de personnes de la pauvreté. C'est pourquoi la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, adopté en mars 2011, constitue, à notre opinion, un élément fondamental pour la transformation de l'Afrique.

Sur le plan institutionnel et sur le plan des infrastructures nationales chargées de la mise en œuvre du NEPAD, à laquelle s'attelle mon pays, le Gouvernement a adopté des mesures visant à intégrer les priorités du NEPAD dans ses programmes nationaux de développement. Ainsi, par exemple, l'on citera l'adoption, conformément au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, de notre plan national d'investissement agricole, dont le but est d'investir plus de 6 milliards de dollars pour le développement du secteur agricole pour la période 2014-2020. De même, dans le domaine de la santé, le Cameroun fait partie du projet de formation aux professions d'infirmiers et de sages-femmes en Afrique, dont le but est d'améliorer les qualifications des infirmières et des sages-femmes au niveau supérieur et, notamment, jusqu'au master professionnel. On peut aussi parler, dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, du rôle que joue mon pays dans le cadre du Programme d'action consolidé, y compris au travers de l'initiative sur les indicateurs africains de la science, de la technologie et de l'innovation, dont il est l'un des pionniers.

Avant d'aborder le Partenariat Faire reculer le paludisme, je voudrais dire un mot sur les changements climatiques. Sur cette question, le massif forestier de l'Afrique central, deuxième poumon de l'univers, le dessèchement du lac Tchad et la désertification doivent recevoir toute l'attention voulue de la communauté internationale. Il en est de même des mers et des océans, et de l'espace, y compris l'espace extra-atmosphérique. Dans ces domaines, l'Afrique a développé des programmes et des projets qui doivent être soutenus. Ce

sont par exemple les projets concernant notre position commune sur les mers et les océans; c'est également le cas du projet d'agence spatiale panafricaine.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Pour revenir maintenant sur le Partenariat Faire reculer le paludisme, le Gouvernement camerounais salue tout particulièrement la contribution substantielle apportée par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui continue de fournir les deux tiers des contributions internationales à la lutte contre le paludisme, et se félicite de l'admission du Cameroun au neuvième tour de financement, pour une subvention de 64 milliards de francs CFA au titre de la lutte contre le paludisme et la tuberculose. De 2008 à 2013, les pathologies liées au paludisme ont baissé chez les femmes enceintes, les enfants âgés de moins de 5 ans et dans l'ensemble de la population. Ces réductions sont essentiellement le résultat des initiatives de lutte contre la maladie lancées dans le pays, qui ont été entièrement ou partiellement financées par le partenariat du Fonds mondial.

Face à cette réalité accablante, le Gouvernement camerounais s'est félicité de l'élaboration de la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2015, qui a fourni un cadre technique à tous les pays impaludés qui s'efforcent de contrôler et d'éliminer le paludisme. Les subventions octroyées pour lutter contre le paludisme promeuvent l'accès à un meilleur niveau de soins dans les établissements médicaux et à domicile.

Aujourd'hui, un adulte atteint de paludisme peut recevoir un traitement approprié pour moins de 300 francs CFA, ou 0,50 euro. Pour renforcer la stratégie nationale antipaludique, nous avons tenu compte de la recommandation suivante de l'Organisation mondiale de la Santé, à savoir confirmer les stocks de polythérapie à base d'artémisinine afin d'éviter un déséquilibre dans la gestion de l'inventaire et les erreurs de prévisions en vue de faciliter une réponse rapide. Des volontaires communautaires sont formés depuis 2008 pour distribuer la polythérapie à base d'artémisinine à domicile et, grâce à l'appui du Fonds, quelques 800 000 tests de diagnostic rapide du paludisme ont été distribués dans tout le pays, permettant un diagnostic fiable de la maladie aussi rapidement que possible.

En matière de prévention, la lutte contre les vecteurs s'est renforcée. Le lancement en août 2011 de la campagne « Knock out Malaria », a permis de distribuer gratuitement environ neuf millions de moustiquaires dans toutes les régions du pays. Le Gouvernement camerounais et le Fond mondial ont réaffirmé leur partenariat en signant le 18 février 2015 un nouvel accord pour l'octroi de 77 millions d'euros à la lutte antipaludique. Cette subvention servira à financer la distribution de 15,8 millions de moustiquaires, notamment une campagne de distribution massive dans l'objectif de parvenir à la couverture universelle au Cameroun.

À cet égard, en juin 2016, 12 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticides d'une durée de deux ans ont été distribuées. La distribution de ces moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée entre dans le cadre d'une campagne pour la période 2015-2017 visant à atteindre et à maintenir une couverture universelle en matière de lutte antipaludique grâce à des interventions à effet durable. L'action menée conjointement par le Gouvernement camerounais et ses partenaires internationaux a pour but d'éliminer le paludisme, qui est considéré comme l'une des maladies les plus meurtrières sur le continent africain.

La campagne comprend un programme de sensibilisation par le biais des médias, mettant à contribution artistes locaux de la radio et de la télévision, télévendeurs et célébrités pour faire passer le message. Grâce à cette campagne, nous devrions atteindre l'objectif « un foyer, une moustiquaire », ce qui permettrait de dépasser le taux de couverture actuel, qui est de 19 %. Elle devait avoir pour effet d'accélérer les résultats et de renforcer le programme de lutte antipaludique aux fins de l'élimination du paludisme au niveau national pour la période 2011-2015, et devrait aussi se traduire par une réduction sensible du taux de morbidité et de mortalité à la fin 2015.

*(l'orateur reprend en français)*

Je termine mon propos en disant ceci. La tâche du développement durable de l'Afrique est lourde, complexe, difficile, mais exaltante. Comme l'a souligné le Président de mon pays, S. E. M. Paul Biya, du haut de cette tribune le 23 septembre dernier (voir A/71/PV.14), des déclarations, de très nombreuses déclarations, ont déjà été faites à ce sujet; des plans d'action, de nombreux plans d'action adoptés, mais ce qui manque c'est la mise en œuvre active de ces projets, de ces déclarations, de ces plans d'action. Ce qui manque c'est l'action résolue,

la volonté de concrétiser sur le terrain ce que nous avons d'un commun accord décidé, parfois depuis des décennies. En définitif,

*(l'orateur poursuit en anglais)*

il nous faut joindre le geste à la parole.

**M. Chinyonga** (Zambie) *(parle en anglais)* : Je voudrais commencer par exprimer les condoléances de mon pays suite au décès du Représentant permanent de l'Érythrée, Girman Asmerom Tesfay.

Je voudrais aussi m'associer aux déclarations faites par le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et la Chine, et par le représentant du Niger au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/71/PV.28).

Ma délégation reste convaincue que les échanges commerciaux, le développement de l'infrastructure, une Afrique exempte de conflits, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, les soins de santé et l'éducation restent des domaines de développement prioritaires clefs pour l'Afrique.

Nous rappelons l'importance du Programme de développement des infrastructures en Afrique, élaboré dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui met l'accent sur des projets régionaux porteurs de transformation. De tous les projets régionaux de développement des infrastructures identifiés, la Zambie pourrait bénéficier directement de ceux situés sur son territoire ou traversant ses frontières, notamment un projet de construction d'une route longue de 614 kilomètres reliant Serenje à Nakonde, la mise en place d'un câble terrestre à fibres optiques reliant Lusaka à la capitale du Malawi, Lilongwe, la ligne de transmission Zambie-Tanzanie-Kenya et un projet hydroélectrique.

En outre la Zambie reste déterminée à améliorer l'agriculture et la sécurité alimentaire. Pour ce faire, mon pays a intégré le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD tout au long de la mise en œuvre de son plan national d'investissement dans l'agriculture pour la période 2014-2018, qui privilégie les pauvres et prône un développement économique axé sur l'agriculture. Le résultat est que plus de trois millions de fermiers en Zambie devraient pouvoir bénéficier de 17 catégories différentes de technologies et pratiques climatiquement rationnelles. Je me réjouis également d'indiquer que la Zambie a mis au point, avec l'appui du Fonds pour les

changements climatiques du NEPAD, un ensemble de technologies agricoles axées sur le climat dans ses trois régions agroécologiques en vue d'intégrer l'agriculture climatiquement rationnelle dans le plan national d'investissement dans l'agriculture.

Pour ce qui est de la santé quotidienne de ses citoyens, la Zambie donnera la priorité à la prévention des maladies et à des modes de vie sains, ainsi qu'au renforcement des programmes de vaccination, en se fixant pour but de couvrir chaque enfant dans toutes les régions du pays. La Zambie fait également une priorité d'œuvrer à la réduction des décès liés au paludisme dans tout le pays et de réaliser l'objectif d'une Zambie exempte de paludisme d'ici à 2020. Jusqu'à présent, la prévalence du paludisme et des décès dus à cette maladie a connu un recul constant, pour parvenir à une réduction impressionnante de 55 % de tous les cas de mortalité de l'enfant.

Afin de continuer à progresser en ce sens pour atteindre l'objectif de 2020, nous devons accélérer l'exécution de la stratégie d'élimination du paludisme. La Zambie a également pris l'initiative de travailler au renforcement de ses systèmes de santé par l'intermédiaire du projet d'amélioration des systèmes de santé zambiens, qui est mis à l'essai dans cinq des 10 provinces du pays. Les enseignements qui seront tirés de ce projet devraient permettre d'apporter de nouvelles améliorations à notre système de santé.

La Zambie est attachée à la promotion du développement du capital humain, qui demeure parmi les priorités essentielles de l'Afrique. À cette fin, elle continuera de parfaire l'enseignement des sciences et des mathématiques, lequel revêt une importance cruciale pour progresser dans les domaines de la technologie et de l'innovation au profit de l'industrialisation et de l'emploi. La Zambie continuera également de s'employer à réduire plus avant l'écart entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail.

S'agissant de l'action nationale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la Zambie a promulgué la loi de 2015 sur l'équité et l'égalité entre les sexes, par quoi les principaux instruments internationaux et régionaux, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement, ont été pleinement

incorporés dans notre législation nationale. La loi vise aussi à promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes en favorisant la participation des femmes et des hommes dans les processus de développement national.

Le financement de la conférence sur le développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015 est intervenu à un moment critique de l'examen du système de financement mondial requis pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. La Zambie se félicite par conséquent de la conclusion d'un accord tripartite entre l'Agence du NEPAD, la Banque mondiale et le secrétariat de la SADC pour garantir un appui financier et technique à l'exécution des programmes régionaux de la SADC.

Pour terminer, ma délégation note que l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine est lente, en dépit des efforts de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence du NEPAD en ce sens. Nous estimons qu'un soutien international serait utile pour faciliter l'élaboration d'un calendrier à ce sujet. Malgré tout, la Zambie reste totalement engagée à faire en sorte d'accélérer le traitement, dans le cadre du NEPAD, des questions prioritaires que sont l'énergie, l'industrialisation, le commerce au sein de la région, la sécurité alimentaire, les soins de santé, l'éducation, l'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 62 de l'ordre du jour, y compris ses alinéas a) et b), et du point 12 de l'ordre du jour.

#### **Point 115 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

##### **h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection**

##### **Note du Secrétaire général (A/71/396)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans le document A/71/396, dont l'Assemblée générale est saisie, l'inspecteur George Bartsiotas (États-Unis d'Amérique) avait été nommé par l'Assemblée générale le 26 juillet 2012 pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et venant à expiration le 31 décembre 2017. Le 14 mars 2016, il a présenté sa démission, qui a pris effet le 30 septembre 2016, au

Président du Corps commun d'inspection, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Statut du Corps commun d'inspection.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 4 du Statut, le Président a notifié la vacance au Secrétaire général. Du fait de cette démission, l'Assemblée générale doit, à sa soixante et onzième session, nommer un inspecteur pour combler la vacance. Le Secrétaire général indique en outre dans sa note que, conformément au paragraphe 2 de l'article 4 du Statut, l'inspecteur ainsi nommé exercera ses fonctions pour la durée du mandat qui reste à courir, à condition que celle-ci soit au moins égale à trois ans. Si ce n'est pas le cas, l'inspecteur est nommé pour un mandat complet. Pour permettre la tenue des consultations prévues à l'article 3 du Statut, l'Assemblée souhaitera donc peut-être envisager de pourvoir le poste pour un mandat commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2021.

Par conséquent, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite pourvoir le poste pour un mandat commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2021?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Comme également indiqué dans le document A/71/396, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale consulte les États Membres en vue d'établir une liste de pays – dans le cas présent, il est question d'un seul pays – qui seront priés de présenter un candidat pour siéger au Corps commun d'inspection.

Comme indiqué par ailleurs au paragraphe 3 du document A/71/396, l'Assemblée générale, par sa résolution 61/238 du 22 décembre 2006, a décidé que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, lorsque son président devrait établir la liste des pays, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun, il demanderait aux États Membres de présenter simultanément les noms des pays et de leurs candidats respectifs, étant entendu que, dans la mesure du possible, ceux-ci seraient les candidats que les États Membres intéressés auraient l'intention de présenter

à l'Assemblée générale aux fins de nomination, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut.

Après avoir tenu les consultations nécessaires, je transmets à l'Assemblée les informations fournies par le Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à savoir que le Groupe a choisi les États-Unis d'Amérique pour qu'ils proposent un candidat au siège à pourvoir par les États d'Europe occidentale et autres États. Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection et à la résolution 61/238, les États-Unis d'Amérique seront donc priés de présenter le nom d'un candidat et son curriculum vitae faisant état des compétences pertinentes pour les tâches à accomplir.

Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, le candidat devrait avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

À la suite des consultations appropriées visées au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je présenterai la liste des candidats à l'Assemblée générale aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Tel qu'indiqué dans le calendrier des séances plénières publié sous la cote A/INF/71/3, je rappelle aux délégations que la nomination de membres du Corps commun d'inspection est prévue pour le jeudi 10 novembre dans la matinée.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 115 h) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 16 heures.*